

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-10

**LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL 02/2026**  
**11 mai 2026**

**ANNONCE DE LA 10<sup>ÈME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI (C-10)**  
**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, APPEL A PROPOSITIONS ET INFORMATIONS LOGISTIQUES**

Références :

- A. Décision C9/70 de la 9<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI,
- B. Décision A4/36 de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI,
- C. Règles de procédure du Conseil de l'OHI,
- D. Convention relative à l'OHI telle qu'amendée par le protocole du 14 avril 2005, entrée en vigueur le 8 novembre 2016,
- E. Règlement général de l'OHI, tel qu'amendé,
- F. Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres à l'Assemblée ou au Conseil.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence A, la 10<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (C-10) se tiendra au Secrétariat de l'OHI à Monaco du mardi 13 au jeudi 16 octobre à 12 h. Il s'agira d'un événement en présentiel, avec une diffusion passive en direct disponible sur demande.

**Participation**

2. Compte tenu de la création du quatrième Conseil de l'OHI décidée lors de la quatrième session de l'Assemblée de l'OHI (référence B), les Etats membres siégeant au [Conseil](#) (voir l'annexe B pour plus de détails) devraient être représentés de préférence par le Directeur de leur Service hydrographique (référence C, règle 5).

3. Les Etats membres qui ne sont pas membres du Conseil peuvent participer à la réunion mais ne disposent pas du droit de vote (référence D, article VI).

4. Aucun observateur appartenant aux catégories énumérées en référence E (voir article 4) ne devrait être invité à cette réunion du Conseil de l'OHI. Toutefois, une invitation adressée à des experts en la matière et/ou à des orateurs de marque pourrait être envisagée à un stade ultérieur si cela est jugé approprié pour appuyer des points spécifiques de l'ordre du jour.

5. La C-10 se tiendra dans la salle de conférence du Secrétariat de l'OHI à Monaco. Ce lieu peut accueillir jusqu'à 80 délégués, conformément aux règles de santé et de sécurité.

6. Les membres du Conseil sont invités à limiter leur délégation à deux personnes, et les observateurs et autres participants sont invités à limiter leur délégation à une personne. Ces

restrictions ne s'appliquent pas aux présidents des organes subsidiaires appelés à rendre compte au Conseil ni aux personnes ayant des fonctions spécifiques (rapporteurs, interprètes éventuels).

7. Conformément à la décision C1/51, il est rappelé aux délégations souhaitant organiser des réunions bilatérales ou régionales avant ou après la réunion du Conseil d'en informer le Secrétariat de l'OHI ([info@iho.int](mailto:info@iho.int)) et de confirmer dès que possible leurs réservations de salles de réunion<sup>1</sup> ainsi que leurs besoins. La planification des salles de réunion se fera selon le principe du *premier arrivé, premier servi*.

#### **Ordre du jour et calendrier provisoires**

8. Il est proposé d'organiser la C-10 sur deux jours et demi, avec cinq séances plénières, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>C-10 (UTC+2, heure d'été d'Europe centrale)</b>		
Lundi 12 octobre	15:00-16:00	Réunion préparatoire des rapporteurs et des procès-verbalistes
Lundi 12 octobre	16:00-18:00	Réunion informelle et volontaire, séance de réflexion ouverte et facultative
Mardi 13 octobre	C-10 Session 1, 09:00-12:30	C-10 Session 2, 14:00-17:00
Mardi 13 octobre	Réception au Secrétariat de l'OHI, 18:00-20:00	
Mercredi 14 octobre	C-10 Session 3, 09:00-12:30	C-10 Session 4, 14:00-17:00
Jeudi 15 octobre	C-10 Session 5, 09:00-12:30	Débriefing à la table de la présidente, réunions parallèles (à la demande)

9. Conformément à la règle 3 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI (référence C), la présente lettre d'annonce comprend un ordre du jour provisoire joint en annexe A.

10. Conformément à la référence C (règle 7), un ordre du jour provisoire révisé et ses documents d'accompagnement ainsi qu'un calendrier seront transmis aux Etats membres « *au moins deux mois avant le jour d'ouverture de la réunion* » (**13 août 2026**).

#### **Propositions soumises à l'examen du Conseil**

11. Conformément à la référence C (règle 7), la date limite pour la soumission des propositions destinées à être examinées par le Conseil est fixée au **lundi 13 juillet 2026 à 18 h 00 UTC+2 (CET)**. Tous les documents reçus après cette date seront considérés comme des documents d'information.

12. En conséquence, les présidents du comité des normes et services hydrographiques (HSSC) et du Comité de coordination interrégional (IRCC) sont priés de rendre compte de leur travail et de

---

<sup>1</sup> Deux salles de réunion sont disponibles, avec une capacité limitée.

soumettre leurs propositions au Secrétariat dès que possible après leurs réunions respectives (référence A, action C9/22), et **au plus tard le 13 juillet 2026**.

13. Dès sa réception, chaque proposition soumise par les Etats membres à l'examen du Conseil sera publiée sur la page du [portail de l'OHI](#) consacrée à la C-10. Les Etats membres sont donc invités à consulter régulièrement la liste des documents relatifs à la C-10.

14. Conformément aux références C et F, un *Livre rouge* contenant toutes les propositions, ainsi que les commentaires ultérieurs soumis par les Etats membres et le Secrétaire général, sera publié dans le cadre des documents d'accompagnement.

15. Seuls les commentaires reçus **avant le 4 août 2026** (« ... dix semaines avant le jour d'ouverture ... », conformément à la référence F, paragraphe 1) seront pris en considération pour être inclus dans le *Livre rouge*.

### **Inscription à la réunion et documents**

16. Comme pour la C-9 en 2025, le [portail de l'OHI](#) sera le seul point d'accès à toutes les ressources relatives à la 10<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (logistique, informations, documents, inscription). Un compte personnel sur le portail de l'OHI sera nécessaire pour accéder à la section du Conseil dans le portail et s'inscrire à la réunion.

17. Les délégués souhaitant assister à la C-10 en personne sont invités à s'inscrire via le [portail de l'OHI](#) (sur la page « Informations » de la C-10) **au plus tard le 13 septembre 2026**.

18. Les délégués souhaitant suivre la réunion C-10 en direct (en mode passif) sont invités à s'inscrire via le [portail de l'OHI](#) **avant le 8 octobre 2026**. Un lien de connexion spécifique, accompagné d'instructions, sera fourni en temps utile par le Secrétariat de l'OHI aux participants à distance inscrits.

19. Des informations logistiques générales seront mises à disposition en juin sur la page « Informations » de la C-10 du portail de l'OHI. Les Etats membres ayant besoin de lettres d'invitation pouvant servir à appuyer leurs demandes de visa sont priés d'adresser leurs demandes au Secrétariat de l'OHI **dans les meilleurs délais**, en notant que les réservations d'hôtel et les demandes de visa restent à la charge de chaque participant.

### **Désignation des rapporteurs**

20. Les Etats membres siégeant au Conseil sont invités à désigner leurs rapporteurs par courrier électronique adressé au secrétaire du Conseil **au plus tard le 4 août 2026**. Les instructions destinées aux rapporteurs seront fournies sur demande.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS  
Secrétaire général

**Diffusion :**

- Présidente/Vice-président du Conseil, Membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC, RENC (IC-ENC, PRIMAR, EA-RECC)

**Annexes :**

- A. Ordre du jour provisoire
- B. Liste des membres du quatrième Conseil de l'OHI (2026-2028) (conformément à la décision A4/36)

**10<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**

**Secrétariat de l'OHI, Monaco, 13 – 15 octobre 2026**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Références :**

- A. Règles de procédure du Conseil de l'OHI (Règle 8) – Ordre du jour provisoire des réunions
- B. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification*

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Allocution d'ouverture du Secrétaire général.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.
- 1.3 *Laissé en blanc intentionnellement.*
- 1.4 Allocution d'ouverture du Président.
- 1.5 Dispositions administratives.

**2. POINTS REQUIS PAR LA 4<sup>EME</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI**

Référence : Liste cumulative des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil (décisions A3/08 (a) à (d), A4/04, A4/07, A4/11, A4/12, A4/16, A4/20, A4/23 (e) et (f), A4/36).

- 2.1 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.

**3. POINTS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI**

- 3.1 Examen de l'état des Décisions et Actions de la C-9.
- 3.2 Mise en œuvre du Plan stratégique de l'OHI pour 2027-2032 et de la décision A4/11.
- 3.3 Gestion du jeu de données global S-130 de l'OHI (décision A4/23 (e)).

**4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

- 4.1 Rapports et propositions du HSSC.
- 4.2 Rapports et propositions de l'IRCC.
- 4.3 Mise à jour sur la feuille de route de la S-100.

**5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS**

- 5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI.

5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2027.

5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2027.

## **6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

6.1 Mise en œuvre du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments de l'OHI concernés résultant du plan stratégique 2026-2027 (décision A4/11).

## **7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

7.1 Création et gouvernance du Centre d'infrastructure de l'OHI (décision A4/07).

7.2 Mise en œuvre du modèle d'abonnement au dispositif de l'OHI pour la protection des données (décision A4/16).

7.3 Création et gouvernance du Secrétariat de la GEBCO (décision A4/21).

7.4 Aperçu de la composition actuelle de l'OHI et stratégies pour la croissance future.

7.5 Précisions concernant les règles générales relatives à la représentation physique des Etats membres à l'Assemblée.

7.6 Thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2027.

## **8. PROCHAINE REUNION**

8.1 Dates et lieu de la 10<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (du 13 au 15 octobre 2026, Monaco) *(dates à confirmer)*.

## **9. DIVERS**

## **10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

## **11. CLOTURE DE LA REUNION**

## LISTE DES MEMBRES DU QUATRIEME CONSEIL DE L'OHI (2026-2029)

#	Member State – <i>Etat Membre</i>	Selected by – <i>sélectionné par</i>	Point(s) of contact – <i>Point(s) de contact</i>
1	Australia – <i>Australie</i>	SWPHC - <i>CHPSO</i>	Ms. Hillary Thompson
2	Bahamas (The) – <i>Bahamas (Les)</i>	Tonnage	Ms Kimberley Lam
3	Brazil – <i>Brésil</i>	MACHC - <i>CHMAC</i>	VAdm Ricardo Jaques Ferreira
4	Canada – <i>Canada</i>	USCHC - <i>CHUSC</i>	Dr Manon Larocque
5	China – <i>Chine</i>	Tonnage	Mr Cao Desheng
6	Colombia – <i>Colombie</i>	SEPRHC - <i>CHRPSE</i>	VAdm John Fabio Giraldo Gallo
7	Denmark – <i>Danemark</i>	NHC - <i>CHN</i>	Mrs Pia Dahl Højgaard
8	Fiji – <i>Fidji</i>	SWPHC - <i>CHPSO</i>	LtCdr Jervis M. Robinson
9	Germany – <i>Allemagne</i>	NSHC - <i>CHMN</i>	Mr Thomas Dehling
10	Greece – <i>Grèce</i>	Tonnage	Cdr Dimitrios Alevras HN
11	India – <i>Inde</i>	NIOHC - <i>CHOIS</i>	VAdm Lochan Singh Pathania
12	Indonesia – <i>Indonésie</i>	Tonnage	VAdm Budi Purwanto
13	Iran (Islamic Republic of) – <i>Iran (République islamique d')</i>	RSAHC - <i>CHZMR</i>	Mr Nader Pasandeh
14	Italy – <i>Italie</i>	MBSHC - <i>CHMMN</i>	RAdm Fabrizio Orengo
15	Japan – <i>Japon</i>	Tonnage	Mr Hideki Kinoshita
16	Malaysia – <i>Malaisie</i>	EAHC - <i>CHAO</i>	RAdm Dr. Najhan Md Said
17	Malta – <i>Malte</i>	Tonnage	Mr Godwin Louis Borg
18	Panama – <i>Panama</i>	Tonnage	Mr Luis A. Roquebert
19	Philippines – <i>Philippines</i>	EAHC - <i>CHAO</i>	Cdre Carter S. Luma-ang
20	Republic of Korea – <i>République de Corée</i>	Tonnage	Mr Kyu-sam Jung
21	Romania – <i>Roumanie</i>	MBSHC - <i>CHMMN</i>	Capt Lucian Grigorescu
22	Singapore – <i>Singapour</i>	Tonnage	Mr Thai Low Ying-Huang
23	South Africa – <i>Afrique du Sud</i>	SAIHC - <i>CHAIA</i>	Capt Nicolette le Roux
24	Spain – <i>Espagne</i>	EAtHC - <i>CHAtO</i>	Capt Francisco Diaz Rodriguez
25	Suriname – <i>Suriname</i>	MACHC - <i>CHZMR</i>	Mr Michel Amafo
26	Sweden – <i>Suède</i>	BSHC - <i>CHMB</i>	Mr Magnus Wallhagen
27	Türkiye – <i>Türkiye</i>	MBSHC - <i>CHMMN</i>	RAdm Fatih Erden
28	United Kingdom – <i>Royaume-Uni</i>	Tonnage	RAdm Angus Essenhigh
29	United States of America – <i>États-Unis d'Amérique</i>	ARHC - <i>CHRA</i>	RDML Christiaan van Westendorp
30	Uruguay – <i>Uruguay</i>	SWAtHC - <i>CHAtSO</i>	Capt Niki Silvera